

Interflon Metal Clean F (Aérosol)Numéro de la version:
1.4Date de publication
2026-02-17Révision:
2026-02-17.**1 Identification****1.1 Identificateur de produit**Marque commerciale **Interflon Metal Clean F (Aérosol)****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes Utilisation industrielle

Champ d'application agent nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéInterflon BV
Belder 47
4704 RK Roosendaal
Pays-BasTéléphone: +31 (0)165 553911
e-mail: Service@Interflon.com
Site web: www.Interflon.com
e-mail (personne compétente)

Service@Interflon.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison			
Nom	Rue	Ville	Téléphone
Poison Control Center		Ontario	1-800-268-9017 24 hours a day, 7 days a week

2 Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	1	Aérosol 1	H222,H229
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement. danger

- Pictogrammes

GHS02, GHS07



Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

- Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

- Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage propan-2-ol, Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du produit

Mélange de solvants et d'additifs

Composants dangereux

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
propan-2-ol	No CAS 67-63-0	30 - < 60	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	No CAS 64741-66-8	30 - < 60	Flam. Liq. 2 / H225 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304	P(a)

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
carbon dioxide	No CAS 124-38-9	1 – < 5	Press. Gas L / H280 sA 1 / H-sA	

Notes

P(a): La classification comme cancérogène ou mutagène est obligatoire. La substance contient au moins 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7)

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

4 Premiers soins**4.1 Description des premiers secours****Notes générales**

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

5 Mesures à prendre en cas d'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

L'eau pulvérisée, Nébulisation d'eau, Mousse résistant aux alcools, Poudre d'extincteur, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17**6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit frais.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Men- tion	Source
CA	dioxyde de car- bone	124-38-9	OEL (AB)	5,000	9,000	30,000	54,000				OHS Code
CA	dioxyde de car- bone	124-38-9	OEL (BC)	5,000		15,000					"BC Re- gula- tion"
CA	dioxyde de car- bone	124-38-9	OEL (ON- MoL)	5,000		30,000					MoL
CA	dioxyde de car- bone	124-38-9	PEV/VE A	5,000	9,000	30,000	54,000				Regula- tion OHS
CA	2-propaneol	67-63-0	OEL (ON- MoL)	200		400					MoL
CA	2-propaneol (al- cool isopropy- lique) (propane-2- ol)	67-63-0	OEL (AB)	200	492	400	984				OHS Code
CA	isopropanol (al- cool isopropy- lique) (2-propa- neol)	67-63-0	OEL (BC)	200		400					"BC Re- gula- tion"
CA	alcool isopropy- lique	67-63-0	PEV/VE A	200		400					Regula- tion OHS

Mention

- VLCT** valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
- VME** valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
- VP** valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'ex- position	Utilisé dans	Durée d'exposition
propan-2-ol	67-63-0	DNEL	500 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
propan-2-ol	67-63-0	DNEL	1,000 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets systé- miques
propan-2-ol	67-63-0	DNEL	888 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	DNEL	2,035 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	DNEL	773 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	2,251 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
propan-2-ol	67-63-0	PNEC	28 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition**Précautions d'emploi générales**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Lavez les mains après chaque utilisation.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)**Protection des yeux/du visage**

Travailler avec des verres de sécurité.

Protection de la peau**- Protection des mains**

Pendant le maniement des substances chimiques porter des gants de protection avec le marquage CE y compris les quatre contrôles digitaux. Type de matière. NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène. CR: caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène). PVC: polychlorure de vinyle.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide, gazeux (aérosol vaporisé)
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	<-20 °C

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44.5 °C
Inflammabilité	aérosol inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	0.8 % vol - 7.7 % vol non combustible
Point éclair	-9 °C non pertinent
Température d'auto-inflammabilité	>200 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	≤2.5 mm ² /s à 20 °C non pertinent non pertinent

facilement soluble

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	1 g/l à 20 °C
-----------------------	---------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non pertinent
---	---------------

Pression de vapeur	6,500 hPa à 20 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	0.66 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles / non pertinent

Caractéristiques des particules	non pertinent (aérosol)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
--	---

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)
--	---

10 Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17**10.2 Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Toxicité aiguë des composants					
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	oral	LD50	>7,100 – 7,800 mg/kg	rat

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17**12 Données écologiques****12.1 Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
propan-2-ol	67-63-0	LC50	10,000 mg/l	poisson	96 h
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	LL50	18.4 mg/l	poisson	96 h
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	LC50	0.11 mg/l	poisson	96 h
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	EL50	2.4 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	EC50	0.4 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Toxicité aquatique (chronique) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	EL50	1.6 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	64741-66-8	EC50	0.23 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Cet article devrait être éliminé en suivant les procédures applicables aux déchets dangereux. Éliminer ce

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets (Basel Convention)

Propriétés qui rendent les déchets dangereux
H3 Matières inflammables

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU	UN 1950
Code IMDG	UN 1950
OACI-IT	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	AÉROSOLS
Code IMDG	AEROSOLS
OACI-IT	Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU	2.1
Code IMDG	2.1
OACI-IT	2.1

14.4 Groupe d'emballage

pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement

Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	dangereux pour le milieu aquatique Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes
---	--

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	1950
Classe	2.1
Dangers pour l'environnement	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959 (UN RTDG)
-----------------------------	--

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Quantités exceptées (EQ)

E0 (UN RTDG)

Quantités limitées (LQ)

1 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin

OUI (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger

2.1



Dispositions spéciales (DS)

63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exceptées (EQ)

E0

Quantités limitées (LQ)

1 L

EmS

F-D, S-U

Catégorie de rangement (stowage category)

-

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement

OUI (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger

2.1



Dispositions spéciales (DS)

A145, A167

Quantités exceptées (EQ)

E0

Quantités limitées (LQ)

30 kg

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory			
Nom de la substance	No CAS	Remarques	Effective date
propan-2-ol	67-63-0	only persons who manufacture by the strong acid process are subject, supplier notification not required	1987-01-01

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
propan-2-ol	67-63-0		F3
carbon dioxide	124-38-9		

Légende

F3 Flammable - Third Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur**NPCA-HMIS® III**

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)**Liste intérieure des substances (LIS)**

Tous les composants sont énumérés.

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	tous les composants sont énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.2		Utilisations identifiées pertinentes: Utilisation industrielle	oui
2.2	- Composants dangereux pour l'étiquetage: propan-2-ol, Naphta léger (pétrole), alkylation	- Composants dangereux pour l'étiquetage: propan-2-ol, Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	oui
3.2		Composants dangereux: changement dans la liste (tableau)	oui

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
3.2	Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents		oui
3.2		Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents: changement dans la liste (tableau)	oui
3.2		Remarques: Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.	oui
5.1	Moyens d'extinction appropriés: Nébulisation d'eau, Mousse résistant aux alcools, Poudre d'extincteur	Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, Nébulisation d'eau, Mousse résistant aux alcools, Poudre d'extincteur, Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse résistant aux alcools	oui
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible.	oui
7.1	- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.	- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	oui
8.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): non pertinent	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)	oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		DNEL pertinents des composants: changement dans la liste (tableau)	oui
8.2	Protection des mains: Porter des gants de protection. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Type de matière. NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène. CR: caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène). PVC: polychlorure de vinyle.	Protection des mains: Pendant le maniement des substances chimiques porter des gants de protection avec le marquage CE y compris les quatre contrôles digitaux. Type de matière. NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène. CR: caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène). PVC: polychlorure de vinyle.	oui
8.2	Protection respiratoire: Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc).	Protection respiratoire: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc).	oui
9.1	Limites inférieure et supérieure d'explosion: 0.8 % vol - 7.7 % vol	Limites inférieure et supérieure d'explosion: 0.8 % vol - 7.7 % vol non combustible	oui
9.1	Point éclair: -9 °C	Point éclair: -9 °C non pertinent	oui
9.1	Viscosité cinématique: ≤2.5 mm ² /s à 20 °C non pertinent	Viscosité cinématique: ≤2.5 mm ² /s à 20 °C non pertinent non pertinent	oui
9.1	Solubilité(s)	Solubilité(s): facilement soluble	oui
9.1	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): cette information n'est pas disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): non pertinent	oui

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
9.1	Densité: 0.662 g/cm ³ à 20 °C	Densité: 0.66 g/cm ³ à 20 °C	oui
9.1	Densité de vapeur relative: des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles	Densité de vapeur relative: des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles / non pertinent	oui
9.2	Informations concernant les classes de danger physique	Informations concernant les classes de danger physique: il n'y a aucune information additionnelle	oui
9.2	Aérosols		oui
9.2	Composants (inflammable): 98.5 % Contient 98.5 % en masse de composants inflammables		oui
11.1		Toxicité aiguë des composants: changement dans la liste (tableau)	oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange	oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë) des composants: changement dans la liste (tableau)	oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange	oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants: changement dans la liste (tableau)	oui
14.5	Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique): Naphta léger (pétrole), alkylolation	Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique): Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	oui
14.7	Étiquette(s) de danger: 2.1, poisson et arbre	Étiquette(s) de danger: 2.1	oui
14.7	Étiquette(s) de danger: 2.1, poisson et arbre	Étiquette(s) de danger: 2.1	oui
15.1	Clean Air Act	Clean Air Act: aucun des composants n'est énuméré	oui
15.1		Clean Air Act: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Hazardous Substance List (NJ-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		NPCA-HMIS® III: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		NFPA® 704: changement dans la liste (tableau)	oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16		Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3): changement dans la liste (tableau)	oui

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17

Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IA-TA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Press. Gas	Gaz sous pression

Interflon Metal Clean F (Aérosol)

Numéro de la version: 1.4

date de publication
2026-02-17Date d'établissement: Ré-
vision: 2026-02-17

Abr.	Description des abréviations utilisées
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
sA	Gaz asphyxiants
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD)

SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H-sA	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.